

**Question de Mme Kattrin Jadin au Ministre des Entreprises publiques, de la Politique Scientifique et de la Coopération au développement sur la suppression pure et simple de trains tard le soir à Liège.**

**Kattrin Jadin (MR):**

Monsieur le Ministre, il me revient que la CGSP-Cheminots a vérifié la fréquentation des trains qui ont été supprimés par le plan d'économies de la SNCB. L'entreprise publique des chemins de fer justifie ces suppressions par la fréquentation de ces trains qui se situerait sous la barre des 40 voyageurs. Le syndicat, après ses vérifications, obtient pour certains trains des nombres supérieurs de navetteurs à ceux communiqués par la SNCB.

Mes questions sont donc les suivantes : Comment expliquez-vous ces différences de chiffres ? La porte-parole de la SNCB justifie ces suppressions de trains en déclarant que, pour les liaisons qui véhiculent un petit nombre de voyageurs, le chemin de fer n'est peut-être pas le moyen de transport le plus adapté. Des solutions alternatives pour ces navetteurs sont-elles actuellement étudiées ?

**Paul Magnette, Ministre :**

La SNCB a utilisé comme taux d'occupation pour chaque train la moyenne des occupations maximales durant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 30 avril 2011.

Pour chaque train, on a ainsi pris le tronçon présentant le taux d'occupation le plus élevé pour chaque jour de la période concernée, après quoi on a calculé la moyenne de ces taux afin d'obtenir un taux par train. Ici, il s'agit donc d'une moyenne établie sur une période plus longue, méthode de calcul qui s'avère plus fiable que des comptages ponctuels ou des comptages effectués sur une courte période.

En concertation avec les sociétés régionales de transport public concernées, la SNCB étudie la possibilité de proposer des transports publics mieux adaptés à la demande et plus économiques (par exemple bus) afin de maintenir une offre de transport minimale lorsque trois trains successifs sont supprimés ou si l'offre de train ne propose pas d'alternative dans les soixante minutes.